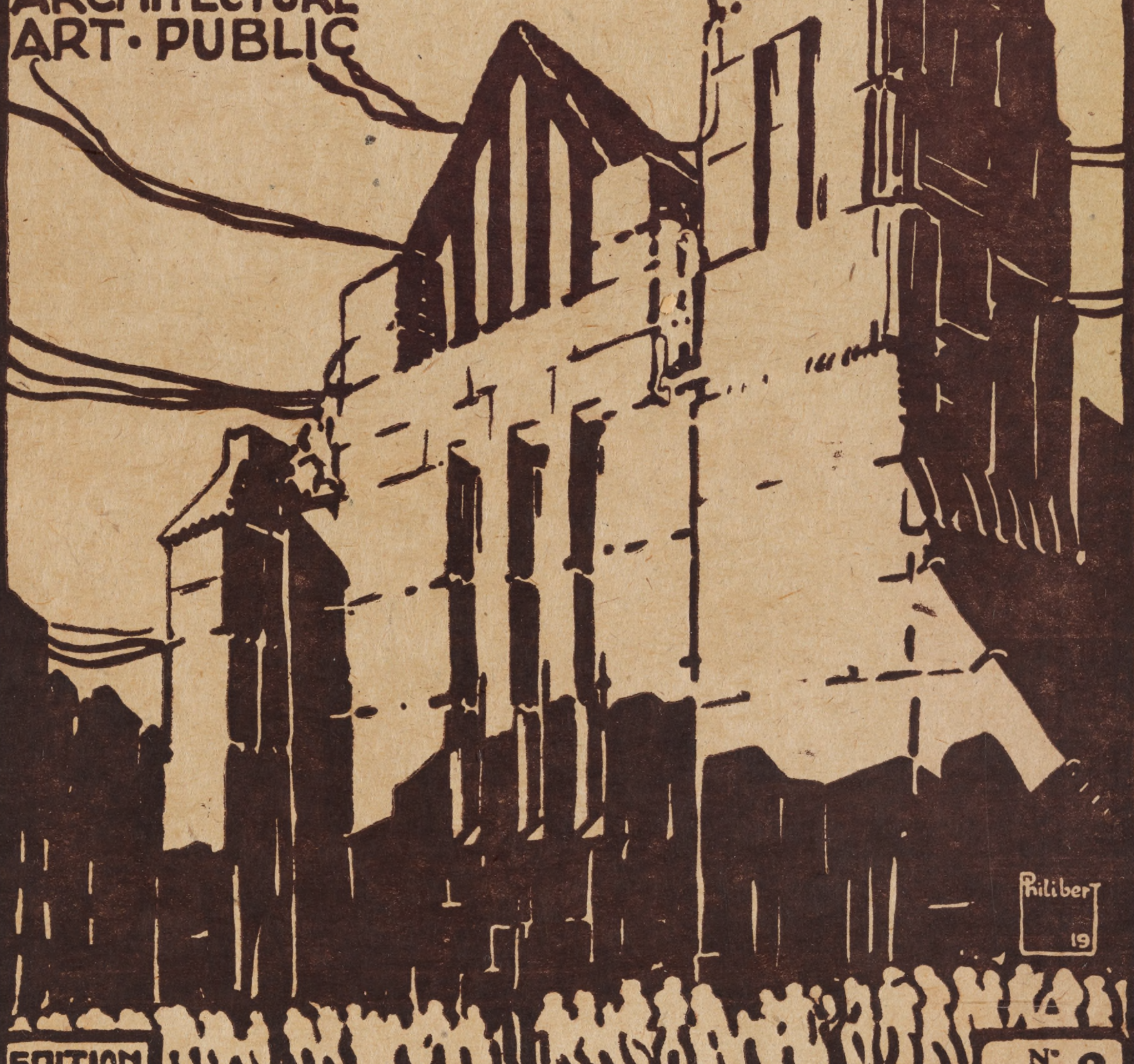


LACITE

URBANISME :
ARCHITECTURE
ART · PUBLIC



Riliber
19

EDITION
TEKHNE

REVUE · MENSUELLE
LIBRAIRIE LAMERTIN BRUXELLES

N° 3
Sept. 1919

REVUE MENSUELLE BELGE

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

Rédacteurs : **MM. Fern. Bodson**, architecte (Bruxelles); **André de Ridder**, Publi-
ciste (Anvers); **Huib. Hoste**, architecte (Bruges); **Raymond Moenaert**, archi-
tecte (Bruxelles); **L. van der Swaelmen**, architecte-paysagiste (Bruxelles).
MM. Tumer, homme de lettres (Bruxelles); **Raph. Verwilghon**, Ingénieur
Urbaniste (Bruxelles). *Secrétaire de la Rédaction*.

Les Rédacteurs et collaborateurs sont seuls responsables de leurs articles. — Il sera rendu
compte dans « La Cité » de tout ouvrage dont deux exemplaires seront envoyés à la Revue.

Pour la rédaction, l'administration et les demandes d'abonnement, s'adresser au Siège de
la Revue : **10, Place Loix, St-Gilles-Bruxelles**.

Pour la vente au numéro, s'adresser exclusivement aux libraires. Dépôt principal : Librairie
Lamertin, 58-62, Coudenberg, Bruxelles.

ABONNEMENT : 10 fr.; Etranger, 12 francs; le numéro, Un franc.

Loué par



FOULON & C^{ie}

⊙ VISÉ ⊙

MAISONS DÉMONTABLES

R E V U E M E N S U E L L E B E L G E

LA CITÉ

URBANISME ■ ARCHITECTURE ■ ART PUBLIC

RECONSTRUCTION
DES RÉGIONS DÉVASTÉES

1^{re} ANNÉE

Ce numéro renferme 2 planches hors texte

NUMÉRO 3

S. U. B. MANIFESTE de la Société des Urbanistes belges

L'évolution sociale qui caractérise une époque ne réalise le complet épanouissement de ses possibilités que lorsqu'elle en est arrivée à créer automatiquement une harmonie sensible dans le milieu où cette évolution se développe.

Ce sont les vestiges visibles d'une telle harmonie, réalisée à toutes les belles époques de l'histoire, que nous admirons encore aujourd'hui. Et si nous pleurons nos morts, si nous déplorons nos pertes matérielles, nous regrettons amèrement aussi les mutilations infligées au « beau » visage de la patrie. Nous ne souhaitons pas seulement d'être indemnisés de nos pertes et de retrouver un état social stable, nous voulons aussi voir restaurer ce « beau visage » meurtri.

Si l'accord est unanime sur cette volonté de retrouver nos biens et notre tranquillité, il n'est pas moins unanime sur celle de voir réparer les outrages commis sur les choses dont l'aspect nous était cher et cette volonté se traduit chez certains de la manière la plus spontanément sentimentale et simpliste par le désir de refaire « pour l'œil » ce qui existait auparavant, quitte à y apporter quelques accommodements pour le pratique, l'utile et le sain.

D'autres qui veulent tout autant que les premiers cette résurrection

physionomique du pays, voient plus clair et plus juste : ils la comprennent dans le sens évolutionniste de la Vie universelle et songent aux moyens *vrais* de réaliser cette fin, car il savent quelle affreuse déception quelle pénible diminution aux yeux de l'univers attentif, guettent le pays tout entier s'il allait se contenter de se couvrir le visage d'un masque.

C'est le rôle de spécialistes, capables d'idées générales, instruits de beaucoup de sciences et de techniques et doués de beaucoup de goût, d'intelligence, de bons sens et de sens pratique, que de disposer à nouveau ce théâtre de la vie sociale, que sont les cités et les régions, d'une manière qui soit avant tout adéquate aux rôles à jouer dans la vie économique et sociale, mais aussi de manière à ce que soit renouvelé le visage aimé des choses au milieu desquelles cette vie s'exerce. C'est à eux, à ces spécialistes de dire et de faire appliquer les moyens vrais de réparer les outrages subis.

Ces spécialistes d'un nouveau genre — il n'est nouveau qu'en tant que juxtaposition particulière de compétences et par la préparation spéciale qu'il nécessite — ces spécialistes sont nommés actuellement Urbanistes.

Considérant que le terme d'aboutissement de l'Urbanisme est un plan régulateur, générateur du « paysage urbain » (« Stadsbeeld ») et expression graphique d'une synthèse organique d'éléments fonctionnels dont l'étude fait l'objet de la science urbanistique ;

que l'Urbanisme contemporain se fonde essentiellement sur la Socio-Biologie des Cités et repose sur trois principes fondamentaux :

1) la recherche de l'optimum de perfection technique en toutes choses ;

2) l'adaptation du type d'agrégation civique aux caractéristiques physiologiques du site et de la région ;

3) le caractère esthétique actuel (moderne) de tous les dispositifs et constructions ;

que dans l'état actuel des connaissances et des techniques trois espèces de professionnels peuvent être à même de réunir les conditions nécessaires pour réaliser ce terme d'aboutissement, à savoir : l'architecte, l'ingénieur, l'architecte-paysagiste ;

= l'ARCHITECTE, pourvu qu'il acquière avec les connaissances générales et complémentaires propres à la science urbanistique la pratique de manier les vastes espaces et l'habitude de considérer l'architecture dans

le milieu ambiant, c'est-à-dire dans l'espace concret et dans ses relations avec ce qui l'entoure ;

= l'INGENIEUR, de préférence s'il est ingénieur=architecte, au sens que donnent à ce mot diverses Universités techniques de l'étranger, et qu'il réunisse au surplus les conditions formulées ci-dessus pour l'architecte ;

= l'ARCHITECTE=PAYSAGISTE, au sens que donnent à ce terme (Landscape Architect) les Universités Américaines, pourvu qu'il possède de larges connaissances complémentaires d'architecture et celles propres à la science urbanistique (sans lesquelles l'architecte=paysagiste ne fait que du jardinage), parce qu'habitué à manier et à organiser les grands espaces il est particulièrement apte à situer le plan de la Cité dans le paysage, à pénétrer le caractère du site et à démêler les intimes correspondances entre la nature, les êtres et les choses, à découvrir les grands rythmes générateurs qui doivent organiser ces relations, rythmes qui ont imprégné les cités dès l'origine, qui sont le substratum générateur du « Stadsbeeld » et qui sont l'accord esthétique en lequel doit se résoudre le complexe organique et fonctionnel de la cité ;

les Urbanistes de Belgique ont décidé de se grouper en une association qui a pris le nom de

SOCIÉTÉ DES URBANISTES BELGES

La S. U. B. sera à la fois un cercle d'études et un groupement militant.

Pourront y avoir accès à titre de *Membre effectif*, les architectes, les ingénieurs, les architectes=paysagistes, qui déclareront adopter la profession de foi moderniste et les principes généraux ci-dessus formulés, qui auront été admis au ballottage de leurs pairs et qui auront fait preuve de leurs capacités urbanistiques :

soit que leurs travaux aient été primés, retenus ou acquis à l'un des grands concours internationaux d'urbanisation :

soit qu'ils aient exécuté des travaux d'urbanisation caractérisés ou qu'ils soient auteurs de projets d'urbanisation remarquables ;

soit qu'ils aient proposé des solutions excellentes au problème de l'Habitation ;

soit qu'ils aient présenté au jugement de leurs pairs une thèse considérable, ou l'équivalent de celle-ci (*), qui révèle la possession de connaissances urbanistiques étendues et d'idées générales sur la matière.

Pourront faire partie de la Société en tant que *Membre associé* tous les techniciens, artistes, savants et penseurs, qui s'intéressent, à un titre quelconque, aux problèmes urbanistiques. Ils pourront en tous temps accéder à la qualité de *membre effectif* dès qu'ils fourniront la preuve qu'ils réunissent les conditions exigées de ceux-ci.

Le titre de *Membre d'honneur* de la Société pourra être offert à des spécialistes, techniciens, artistes, savants et penseurs éminents.

La Société pourra désigner des *Membres correspondants étrangers*.

La S. U. B. sera administrée par un Conseil technique composé de 5 membres au moins, mais dont les 4/5 seront toujours choisis parmi les effectifs.

Les charges d'adjoints au Secrétariat et la Trésorerie seront des fonctions non délibératives au Conseil.

La première Assemblée générale, sera appelée à ratifier ou amender les Statuts qui lui seront proposés par le Secrétariat provisoire de la S. U. B.

Le programme général annuel d'action de la S. U. B. sera discuté en Assemblée générale.

Les Membres associés et les Membres d'Honneur auront voix consultative au Conseil.

F. BODSON, Architecte-Bruxelles, H. DE BRUYNE, Architecte-Bruxelles, F. DE RIDDER, Architecte-Anvers, J. DE LIGNE, Architecte-Bruxelles, HUB. HOSTE, Architecte-Bruges, C. THIRION, Architecte-Verviers, CH. PATRIS, Architecte-Bruxelles et Paris, VAN AVERBEKE, Architecte-Anvers, VAN DER SWAELMEN, Architecte-paysagiste-Bruxelles, O. VAN DE VOORDE, Architecte-Gand, RAPH. VERWILGHEN, Ingénieur-Bruxelles.

(1) Ouvrages, conférences, études, etc.

A la mémoire de GABRIEL CHARLE

Architecte

.....

Au moment de parler de l'ami, de l'artiste que nous avons perdu, j'ai voulu rendre visite à quelques-unes des œuvres qu'il a parsemées dans Bruxelles. Gabriel Charle n'est plus, mais son œuvre reste. L'âme douce et fine de l'artiste qu'était une haute conscience, vit dans ses œuvres.

Et si elles nous sont infiniment chères, à nous qui furent ses amis, elles resteront pour tous, ce qu'elles furent dès le jour de leur éclosion : un réconfort contre toute la laideur envahissante et un enseignement précieux.

Certes, Gabriel Charle ne nous laisse peut-être pas d'œuvres importantes, mais il nous lègue davantage : un grand enseignement est inscrit dans toutes les petites demeures qu'il édifia et qui, où qu'elles soient, sont une joie pour les yeux et pour l'esprit.

Charle, dernier d'une lignée de profonds artistes — son fils qui allait le continuer, est mort au Sart-Tilmant, sous les premières balles de l'envahisseur —, avait ce sentiment de l'harmonie — couleur, volume, rythme — si rare à notre époque, il fut moderniste par instinct et par conscience. Peu de fois il consentit à des redites d'art ancien et toujours il en souffrit.

Il ne s'essaya pas au rôle d'urbaniste, hasard ou modestie, qui sait ! mais l'art civique sait ce qu'il lui doit.

J'en prends à témoin cette petite demeure qu'il édifia près de la Cambre, dans cette avenue où Hancart construisit un simple mur qui lui aussi est un poème et un enseignement.

Petite façade sur laquelle court un ampelopsis qui va bientôt s'effeuiller, que ne dis-tu pas dans l'harmonie de tes proportions, petite façade moderne si humaine, et si vivante !

Tu rééditas dans cette avenue, cher ami trop tôt disparu, une de ces mêmes visions délicieuses, dont l'instinct des grands artistes de la renaissance parsema nos cités et par cela même tu t'apparentas à eux, tu les continuas.

Et au moment où tant de beautés urbaines se sont écroulées, on pouvait compter sur toi pour en faire rejaillir sur le sol du pays, d'aussi belles mais plus neuves, mais tu t'en es allé...

Nous conserverons ta mémoire. Elle restera en nous, infiniment chère.

F. B.

= La renaissance = des arts décoratifs français

.....

La crise que nous traversons est remarquable par la vague de matérialisme qu'elle entraîne. C'est une humanité en proie à un désir effréné de jouissances qui s'apprête à reconstruire ce que la guerre a détruit. Que sera cette reconstruction? Nul, sans doute, ne pourrait l'entrevoir ni apprécier l'influence que l'art exercera sur elle. Et cet art, se contentera-t-il de camoufler bénévolement un utilitarisme circonstancié, ou bien saura-t-il opposer la Pensée à la Matière pour lutter contre la recrudescence de bestialité qu'a provoquée la guerre?

Certes, l'art — reflet de l'époque — évolue suivant le courant des idées et des besoins. Mais l'expression en est réservée à une élite moralement responsable des sentiments de la masse. C'est dans la rue surtout que l'art devient public, celui qui enseigne, celui qui parle au peuple. Si c'est le climat et la nature du sol qui déterminent le caractère d'une nation, on peut assigner à l'art public une part de collaboration artificielle — si l'on peut dire — à la création de cette atmosphère, à l'établissement de cette ambiance; et l'on est autorisé à charger ceux qui en sont les promoteurs, non seulement d'interpréter la race, d'en faire palpiter l'âme dans les monuments et les rues de la cité, mais encore de guider, d'élever cette âme vers plus de sérénité et de noblesse. L'art public, peut et doit, en effet, avoir des vertus enseignantes, il faut que la « ligne » se mette au service des moralistes pour populariser la pensée contemporaine. L'évocation d'un passé historique plein d'honneur est infiniment respectable. Mais nous sommes encombrés de pastiches, le rappel constant du Grand Siècle est devenu stérile, et trop de « grands hommes » statufiés entravent la circulation. Déblayons le terrain de ce fatras, soyons nous-mêmes et de notre temps.

Les artistes décorateurs français nous donnent, à cet égard, un salutaire exemple. La guerre leur a ouvert les yeux sur le danger que constituait pour la France le déclin de ses arts industriels qui ne se nourrissaient plus que de la copie servile du passé. Ils ont reconnu la nécessité, dans leur pays affaibli qui veut renaître, d'un art conforme aux aspirations de notre temps. Ils ont compris que, pour vaincre dans la lutte économique, il leur fallait se tourner vers les sources mêmes du génie de leur race et y puiser de nouveaux éléments.

Ni la Renaissance, ni le siècle de Louis XIV ne constituent l'étape définitive des arts plastiques. Ils sont la manifestation ou l'aboutissement grandiose d'une civilisation, voilà tout. Ils ne répondent plus à la société du XX^e siècle. Aussi, l'art industriel français veut-il s'en dégager, se régénérer et devenir résolument moderniste. On trouve l'expression éloquente de cette résolution dans le discours prononcé récemment par M. Prouvé à la séance de clôture

de la deuxième session normale des Comités techniques des arts appliqués, qui s'est tenue à Paris. Prononcées dans le milieu très officiel de l'École des Beaux-Arts, ces paroles acquièrent une si grande signification, elles font naître ici du « Petit Messenger des Artistes », où elle a été publiée, quelques passages de la conférence de M. Prouvé.

« L'art appliqué (ainsi distingue-t-on aujourd'hui par ce terme les arts de habitation et du mobilier des autres productions artistiques) a été, nous le savons tous, pour tous les peuples, depuis les temps les plus reculés, la forme d'expression la plus intensivement révélatrice de la pensée, des croyances, des aspirations et des mœurs. Il n'est pas, en effet, de plus simple ligne architecturale ni de moindre objet qui ne contienne en sa forme et son décor cette émouvante empreinte des tourments de l'homme, de l'homme pensant en mal de création, emporté par l'irrésistible besoin d'avouer sa foi, son adoration et sa tendresse; et en notre beau pays, nos cathédrales, nos palais, nos maisons, nos chaumières et nos musées, offrent à notre examen et à notre admiration des milliers d'exemples qui en sont le témoignage le plus affirmatif, et cela à la plus grande gloire du génie français fait de clarté, de sincérité, de bon sens et de haute probité... A ces époques de pure inspiration, la France tenait en mains la clef d'or du domaine dans lequel s'épanouissent les merveilleuses floraisons de nos incomparables styles; le monde entier en fut subjugué, car il n'est pas de peuple civilisé qui n'en ait été influencé.

» Un jour vint, cependant, où, après s'être exprimé avec une si ardente ferveur et une touchante expansion de sentiment de vérité, certaines causes vinrent en troubler la pureté. Les mouvements sociaux, les régimes gouvernementaux, les voyages, les conquêtes, les découvertes, les relations internationales, la science grandissante, ayant transformé le cours des idées et des mœurs ainsi que les modes de travail, il se fit que l'inspiration artistique, toujours adéquate au milieu social, se déforma. La pompe ou la courtoisie des cours, voulut que ceux-là que l'on voulait glorifier ou flatter fussent comparés aux héros ou aux hommes illustres de l'antiquité; ceux de la Grèce, de Rome et d'autres contrées, furent évoqués. On se plut à regarder en arrière, à imiter : l'inspiration saine et franche s'éteignit.

» Toutefois, pendant un certain temps encore, ce qu'il y avait en nous d'individuel et d'élan acquis fit qu'en adaptant ces éléments on les transforma au point que ce fut encore de la création; mais s'inspirer des autres en s'appropriant ce qui en constitue le typique, ne va pas sans faire perdre toute personnalité; ce fut ce qui, de degré en degré, arriva inmanquablement et l'on descendit la pente au bout de laquelle était, non pas la vallée fleurie et enchanteresse, source d'émerveillement et d'inspiration, mais le sombre gouffre.

» Pendant plus d'un siècle, sans aucune vergogne, on copia avec servilité,

rééditant d'année en année les époques passées. Le pire est que dans la famille artistique cela fut trouvé naturel, la formule académique ayant faussé toute saine conception. L'art appliqué fut ravalé à un rang inférieur, on le méprisa même. C'est alors que l'industrie, forte de ses moyens de production et de propagation, grande accapareuse de tout ce qui est à la portée, de son sens d'exploitation, eut beau jeu; rien ne la retenait, et agissant en vertu de son âpre mercantilisme, elle pilla en tout aisance.

» Les vautours du plagiat s'abattirent sur nos musées, nos collections, nos monuments, et l'on vit nos styles si beaux, si purs, si respectables, mis en coupe réglée et violés sans merci; on les dépeça, on les tortura, on les singea, pour le béat et niais usage de foules ignorantes et inaverties; on leur servit à foison du Gothique, de la Renaissance, des François, des Henri et des Louis de tous numéros et de tous calibres, à quoi, par surcroît, s'ajouta l'Empire, que sais-je encore! Toutes les classes sociales purent s'en donner à cœur joie... Les humbles mêmes furent servis à souhait, car ne leur offrit-on pas des demi-styles, le demi-Louis XIV et le demi-Louis XVI, trouvaille déconcertante de ces sinistres laboratoires...

» Ceci serait risible, tant c'est grotesque, si cela ne révélait tant d'inconsciente turpitude. Je dis « inconsciente », parce que c'était devenu chez ceux-là, d'imagination baroque, une conception des plus naturelle... Des modes se lançaient au petit bonheur du caprice et des nécessités de la fabrication, car ne fallait-il pas brasser des affaires? Parallèlement se développait le goût de l'antiquaille, le vieux-neuf florissait et alimentait de nombreux ateliers. L'art appliqué devenait un trucage de bricoleur. La déchéance était complète, et, à parler franc ici, n'était-ce pas une honte nationale? La France avait perdu le plus beau fleuron de sa couronne!

» Le mal était si profond, la perversité si grande, l'aveuglement si absolu, que cette fabrication fit loi, et qu'à cette heure encore — l'on n'ose le croire — on rencontre des hommes sérieux qui ont le triste courage de prendre sa défense, et cela, oh! ironie! au nom de la « tradition ».

» Et nous savons, pour nous qui nous comprenons, quelle signification nous donnons à ce mot « tradition », qui en France veut dire : vitalité, lumière, création!

* * *

» Les années passèrent. Mais certains veillaient, attentifs à tout ce qui pouvait provoquer un réveil. Le choc des idées, le sens de l'évolution et de l'émancipation, et il faut bien le dire aussi, le simple bon sens, firent qu'à l'aube de ce siècle de vaillants artistes rallumèrent le flambeau, précédés en cela par un admirable inspiré né provincial... là-bas dans un coin de l'Est, et qui eut le courage de rester provincial. Celui-là ne relevait d'aucune école ni d'aucun clan; cerveau libre, adorateur passionné de la nature, dont l'inspiration se révèle dans toute son œuvre, il créa, simplement, sans forfanterie; amoureux de la matière, il la fit palpitante de son cœur, et quoique

l'on puisse penser des fluctuations de son génie, fait d'érudition et de poésie, il fut le grand précurseur.

» Il fut aussi un provocateur. Sachant que l'association est une force, il sut grouper autour de lui quelques indépendants déterminés, qui, à son exemple, avaient rompu avec la routine et étaient décidés d'agir en communauté d'esprit et d'action. C'est en cela qu'il fit école, mieux encore, une école provinciale.

» L'École de Nancy, qu'on le sache bien, n'était pas une association d'esprit étroitement doctrinal. Son champ était libre; ses principes se résumaient en celui-ci : « Le respect des conceptions de chacun pour le plus grand bien de tous. » Aucun dogmatisme; mais il se trouva que le milieu restreint rendit les rapports plus intimes, l'esprit plus déterminé; en vertu du sentiment commun de solidarité, son action imprima une pesée qui marqua sa place. Son influence, dans son propre cercle, s'exerça sur le développement des capacités artisanes et industrielles, qu'elle intéressa à son idéal et à sa cause, en les faisant se poindre et s'entr'aider. Les résultats furent des plus heureux et concluants. C'est alors que son titre d'École fut justifié.

» On doit cela à Emile Gallé. A son exemple, la province s'aperçut qu'elle pouvait bouger. Elle bougea. C'est ce qu'il avait voulu.

» Plus tard se fonda à Besançon « l'Union provinciale des arts décoratifs », qui eut aussi son action, en s'efforçant, par des congrès annuels, de répandre la bonne parole et d'étudier la possibilité d'un réveil général. A cet égard, souvenons-nous du peintre Chudant et du sénateur Couyba, qui en furent les fondateurs.

» A Paris, une belle pléiade d'artistes et d'artisans portent haut et ferme l'étendard de l'émancipation. Dressés fièrement contre la citadelle du camelotage, hardis et obstinés, allant droit vers la lumière et le progrès, ils réinstauraient noblement le bon renom français! En dépit d'une lutte opiniâtre et des manifestations significatives, leur influence n'a pas encore toute l'étendue désirable, car ils ont à lutter contre les retardataires et les rétrogrades, qui sont aussi des obstinés. Mais patience, il ne s'agit pour eux que de s'organiser.

» Nous ne pouvons passer sous silence certaines tentatives des plus intéressantes, basées sur une nouvelle conception (suggérée d'ailleurs par une mise en œuvre d'origine provinciale, du coin de l'Est auquel j'ai déjà fait allusion), qui peuvent avoir une grande répercussion dans toute l'étendue de la production. Il s'agit de certains grands magasins parisiens dans l'organisme desquels, sous une impulsion des plus louables, est établi un office de création de modèles d'objets mobiliers, propres à leur vente; des artisans y sont appelés, et nul doute que l'industrie n'y soit sollicitée — l'idée fait son chemin, d'autres vont suivre. — Ceux qui dirigent ces milieux de création, sont des artistes ou des esthéticiens estimés, bien de leur temps et bien désignés pour une telle entreprise. La chose se développant, comme on doit s'y

attendre, il est facile de prévoir quelle impulsion cela pourrait provoquer dans tout le domaine artistique et industriel; il devra en résulter une grande variété dans la création, un mouvement constant dans la production et une activité commerciale qui peut devenir considérable.

» N'est-ce pas une des meilleures façons de combattre la pénétration allemande tant redoutée? On voit donc que quelque chose de bien défini tend à se réaliser dans un sens de renouveau et de franchise bien française, et cela fait aussi apparaître combien seraient profitables des entretiens communs.

» Une des raisons de la puissance de travail et de la production allemande, nous le savons, résidait dans le principe d'association. Unité d'esprit, unité de conception, unité de production, discipline, tel était le mot d'ordre, et cela voulait dire : « Organisation ».

» Créons donc de nouvelles méthodes à notre tour, pas à l'allemande, certes, cela nous irait mal et serait choquant pour notre dignité nationale, mais organisons-nous...

» D'aucuns disent : vous vous illusionnez, vous voudriez voir les arts recouvrer leur magnificence passée, et rayonner ainsi d'une nouvelle splendeur. Notre époque positive où la science va de plus en plus prendre la place prépondérante, n'offrira plus les éléments d'inspiration, et ils ajoutent : impossible! Ne nous laissons pas influencer par les inconscients au cerveau desséché, que ne tourmente aucun idéal...

» La beauté n'est pas morte, elle ne peut mourir. Si on a quelque peu défailli à sa dignité, ressaisissons-nous. La vie nouvelle nous dictera les gestes et les actes qui conviennent au culte qu'on lui doit; elle est une nécessité sociale des plus impérieuses.

Après l'horrible bouleversement, qui creuse entre le passé et l'avenir un insondable précipice, nous imaginons-nous qu'il n'y aura qu'à reprendre l'outil délaissé pour l'arme, et que nous n'aurons qu'à continuer comme avant, avec le seul respect d'avoir perdu des parents, des amis, nos fils, ou d'avoir été simplement troublés dans notre quiétude? Ce serait bien mal préjuger de la valeur, de l'énergie et de la haute conscience des hommes, de ceux dont le droit s'éclaire de la vision magnifique que leur fait concevoir, meilleur et plus beau, le nouvel avenir.

» D'autres encore disent: « La démocratie n'offre pas le terrain favorable aux manifestations de l'art ». Rien n'est plus faux! La vie démocratique n'implique pas forcément que l'homme ne pourra plus manifester ses sentiments et ses besoins de beauté!

» Lentement, au contraire, s'accomplit un effort pour que l'expression d'art paroles? Comprendrons-nous enfin qu'« admirer » la France ce n'est pas sion, si tant est qu'il en ait une, est d'œuvrer pour la plus grande et bienfaisante communion universelle... »

N'y a-t-il pas, pour nous autres, Belges, une leçon qui se dégage de ces paroles? Comprendrons-nous enfin qu'« admirer » la France ce n'est pas « copier » la France; et que notre émerveillement, en présence des manifestations de sa vitalité, doit nous inciter à renouveler, nous aussi, notre génie national et à nous efforcer d'être les dignes et féconds descendants de ces glorieux artistes qui trouvèrent dans la cathédrale française les éléments d'un art aussi autochtone que celui de nos grands primitifs et qui, plus tard, avec Rubens, rapportèrent d'Italie la source de la plus spontanée et de plus merveilleuse des Renaissances nationales que le monde ait jamais connues?

C. T.

Le Concours d'Anvers

NOTRE PLANCHE HORS TEXTE

Parlant des plans dressés par M. l'architecte Smolderen pour l'aménagement du centre de la ville d'Anvers, notre collaborateur M. André De Ridder, disait, dans notre précédent numéro : « Projet irréalisable mais merveilleux, vu comme en un rêve fastueux, en une téméraire vision d'avenir : l'aspect d'un Anvers cosmopolite et mondial, surgi d'une imagination somptueuse et ardente, qui ne recule devant aucun sacrifice et qui se hasarde à remanier et à reconstruire, d'après des conceptions idéalistes et absolues, tout le plan primitif de la ville, dont on reconnaît à peine le style propre si ce n'est à quelques bâtiments, retrouvés comme des îles familières dans cette Babel universelle ».

Nous aurions voulu reproduire — tant ils sont remarquables — tous les dessins que l'auteur de ce projet a mis à notre disposition. Des obstacles matériels nous en empêchent. Mais la planche encartée dans le présent numéro donnera une idée à nos lecteurs de la beauté des estampes en lesquelles M. Smolderen a traduit ses conceptions.

ERRATA

Une erreur de mise en page nous a fait commettre, dans notre précédent numéro, une malencontreuse confusion. Le projet donné à la planche V comme étant de M. Pol Berger est de M. Henri Van Dyck, et réciproquement celui marqué comme étant de M. Van Dyck est, en réalité, de M. Berger. Nos lecteurs voudront donc bien intervertir les mentions qui figurent au bas des clichés reproduits à cette page.

Concours pour l'aménagement et l'extension de Paris



L'on sait qu'une loi récente — du 14 mars 1919 — oblige les villes françaises à dresser un plan général d'aménagement et d'extension. Cette obligation ne s'étend pas seulement — comme c'est le cas chez nous — aux villes sinistrées, mais à toutes celles qui sont en croissance rapide. C'est évidemment le cas de Paris. La Ville-Lumière n'a pas essayé de se dérober à cette obligation, mais, avec la coquetterie habituelle qu'elle met à s'offrir en exemple aux villes de province, elle a tenu à montrer comment l'on peut résoudre élégamment — et disons non moins parfaitement — un problème aussi ardu que celui qui consiste à dresser un plan général d'aménagement pour une ville qui compte plusieurs millions d'habitants. Elle vient, en effet, d'organiser un concours public qui comptera parmi les joutes les plus importantes et les mieux organisées auxquelles les urbanistes du monde entier auront été convoqués. Je dis du monde entier, car le concours étant ouvert « entre les Français et les ressortissants des puissances alliées ou associées ou faisant partie de la Société des Nations », c'est, sans nul doute, des quatre points cardinaux que l'on accourra pour s'arracher les primes très conséquentes offertes aux vainqueurs.

Songez-y donc, une première prime de 30,000 francs et quatre primes subsidiaires de 20, 15, 10 et 5 mille francs. Et si j'insiste sur la chose, ce n'est pas — soyez-en sûr — que je tiens les urbanistes pour plus intéressés que d'autres. La gloire qui s'attachera au nom de l'ordonnateur de la capitale de la France aurait, certes, suffi à attirer un grand nombre de compétiteurs. Mais il n'est pas mauvais — au moment où, sous prétexte d'économie, l'on risque chez nous de discréditer l'institution des concours en organisant sous cette étiquette l'exploitation des techniciens et des artistes — il n'est pas

mauvais, dis-je, de relever l'importance financière de cette joute sérieuse entre toutes.

Le problème est d'ailleurs très complexe. Il n'importe pas seulement de surveiller la croissance du plus-grand Paris. Il s'agit encore de projeter l'aménagement immédiat des vastes terrains riverains des boulevards extérieurs. En effet, la loi sur l'aménagement des villes a été suivie, à un mois de date, d'une loi spéciale à l'agglomération parisienne : la loi sur la démolition des fortifications. « Il y a là autre chose qu'une simple coïncidence, et le législateur a entendu, avant tout, donner à la ville de Paris, par le dérasement de son enceinte fortifiée, l'occasion de s'étendre, de s'embellir et de modifier, au moyen d'un plan d'ensemble, les dispositions générales de son alignement.

La ville de Paris devra construire, sur l'emplacement même des fortifications, des habitations à bon marché ou à loyer modéré pour familles nombreuses, des casernes, destinées à remplacer en partie celles de l'intérieur de Paris; elle aura la faculté, afin de se couvrir en partie de ses frais, de vendre, pour la construction, les terrains les mieux situés, en imposant, au besoin, aux acquéreurs des servitudes qui ne pourront qu'augmenter la valeur des immeubles édifiés.

Sur la zone, elle établira des parcs, des terrains de jeux, sans parler du Palais des Expositions, dont l'emplacement est, dès à présent, fixé par une convention avec le ministre de l'Agriculture (partie de la zone sise entre les portes de Meudon et de Saint-Cloud ».

Et ce n'est là qu'un des aspects du problème. Le programme énumère longuement toutes les autres questions essentielles. Ce sont, en particulier, les travaux de voirie à entreprendre à l'intérieur et en dehors de la ville afin de répondre aux exigences de la circulation moderne.

C'est ensuite le réseau du Métropolitain auquel les problèmes de la circulation sont intimement liés.

L'établissement de squares, jardins et espaces libres apparaît également aux organisateurs du concours comme étant un des côtés important du problème. « C'est surtout en dehors de Paris — dit le programme — qu'il y aura lieu, semble-t-il, de prévoir des espaces plantés, notamment par la transformation en parcs des forts déclassés de la première ligne de défense. Une partie de ces espaces devra être aménagée en cités-jardins. Le problème de l'habitation est devenu si pressant, si angoissant même, que seules les collectivités semblent avoir le moyen de le résoudre. La réduction des heures de travail fait que l'ouvrier sera plus souvent chez lui, cultivera avec plus de goût le jardinet qu'il sera possible de lui réserver. Le développement des moyens de transport, tramways électriques, extension du Métropolitain en banlieue, permettra de reculer ces cités ouvrières jusqu'aux limites de l'agglomération parisienne.

Le Département de la Seine a déjà acquis, dans ce but, de vastes domaines à Plessis-Robinson (64 hectares), Malabry (54 hectares), Suresnes et Rueil (30 hectares), Champigny (12 hectares) et Stains (25 hectares) ».

Des études sont également sollicitées en ce qui concerne les différents services publics, l'adduction d'eau potable, l'aménagement du port.

Afin de faciliter l'accession à ce concours, la matière en est partagée en quatre parties. Les concurrents pourront ainsi limiter leurs travaux à une des divisions qui y correspondent.

Mais l'ensemble viendra prendre place, grâce aux cadres bien définis qui sont tracés à ces études, dans un projet d'ensemble qui mettra la ville de Paris en possession de tous les éléments nécessaires à un aménagement et une extension rationnels de son territoire. Ce projet comprendra :

« 1° Un plan qui fixe la direction, la largeur et le caractère des voies à créer ou à modifier, détermine les emplacements, l'éten-

due et les dispositions des places, squares, jardins publics, terrains de jeux, parcs, espaces libres divers, et indique les réserves boisées ou non à constituer, ainsi que les emplacements destinés à des monuments, édifices et services publics;

2° Un programme déterminant les servitudes hygiéniques, archéologiques et esthétiques, ainsi que toutes les autres conditions y relatives et, en particulier, les espaces libres à réserver, la hauteur des constructions, ainsi que les prévisions concernant la distribution d'eau potable, le réseau d'égouts, l'évacuation et la destination finale des matières usées et, s'il y a lieu, l'assainissement du sol ».

On conçoit qu'une étude aussi vaste ne peut être entreprise sans une documentation sérieuse et très étendue. Les organisateurs du concours ont voulu épargner à ceux qui y prendront part des recherches ardues et pénibles en les mettant en possession de toute une série de documents, que le programme énumère et qui comprennent en particulier toute la série des plans et des cartes qui leur seront indispensables. Ces documents leur seront remis contre versement d'un droit de 100 francs.

D'autre part, « pendant toute la durée du concours, les concurrents auront, sur présentation du reçu de leur versement, accès à la Bibliothèque administrative de la ville de Paris, et à la Bibliothèque de l'Institut d'histoire, de géographie et d'économie urbaines.

Une exposition publique de plans, cartes et documents divers intéressants à consulter pour la préparation des projets, aura lieu, pendant toute la durée du concours, dans une salle de cet institut.

Les concurrents y trouveront, sur chacun des documents qui peuvent être mis dans le commerce, l'indication de l'adresse à laquelle ils pourront se le procurer, et celle du prix de vente.

Enfin, les concurrents trouveront, à la Direction de l'extension de Paris, les renseignements d'ordre technique ou administratif dont ils pourraient avoir besoin pour leurs recherches ».

Les techniciens français ont souvent in-

sisté, ces derniers temps, sur la nécessité de n'entreprendre aucun travail d'urbanisation avant d'avoir réuni une documentation fort complète et dressé un programme bien défini. Constatons avec satisfaction que leurs conseils ont été pleinement suivis pour l'organisation de ce concours modèle.

Si l'on voulait à tout prix relever les quelques points faibles de ce programme, ce serait, sans doute, aux clauses concernant la composition du jury qu'il faudrait s'attaquer tout d'abord. On y retrouve cette manie, assez générale chez nos voisins du Sud, d'accorder une place prépondérante au monde officiel et administratif, au détriment des techniciens et professionnels qui, on ne peut le nier, sont seuls bien à leur place dans les fonctions de juges. Les concurrents doivent se demander, non sans frayeur, ce que sont des délibérations auxquelles prennent part tant de gens chamarrés et de beaux parleurs. Tous leurs espoirs iront, sans doute, vers leurs propres élus et les quelques jurés d'une autorité indiscutable.

Et ils s'attendent, sans doute, à ce que parmi eux se trouve celui qui se montre un urbaniste clairvoyant en leur adressant, dans le programme, ces sages conseils qui situent exactement le problème :

« Les concurrents ne devront jamais perdre de vue que Paris et les communes de sa banlieue, limitrophes ou non, ont une communauté de relations et d'intérêts telle, que pratiquement aucun problème économique et social ne peut être envisagé et résolu pour Paris seul, mais au moins pour une fraction de l'agglomération, sinon, le cas échéant, pour l'agglomération tout entière. Il est, en conséquence, recommandé aux concurrents d'entreprendre l'étude demandée avec les vues les plus larges, sans se préoccuper des circonscriptions administratives, et en englobant dans leur plan des communes du département de la Seine, et même, s'ils le jugent nécessaire, des parties des départements voisins, en un mot, tout ce qui, dans leur conception constitue l'agglomération parisienne, non seulement telle qu'elle peut être définie à l'heure actuelle, mais telle qu'ils en imaginent le développement et l'extension dans l'avenir ».

Organisé avec une pareille largeur de vue, ce concours — dont la clôture est fixée au 8 février 1920 — ne peut manquer de susciter des solutions fort intéressantes. Il fixera une des étapes de l'urbanisme international.

R. V.

Échos et Nouvelles

LA RECONSTRUCTION D'YPRES. — Un correspondant local nous adresse la note suivante :

« Avant la guerre, M. Cooman était l'ingénieur et l'architecte de la ville d'Ypres. Il l'est encore et ses chefs hiérarchiques lui ont, tout naturellement, confié les plans de reconstruction de la ville. Ces plans sont faits depuis longtemps. Nous écrivons plans au pluriel, car il n'y a pas que le plan terrien, il y a encore des plans d'élévation; ils sont conçus, évidemment, en style gothique — Ypres se doit cela, voyons! — et furent exposés à la Cité reconstituée (Paris 1916), où ils provoquèrent maint sourire malicieux. Voici la « Gazette des Beaux-Arts » de

l'époque qui daigna consacrer à ces projets une note minuscule, en minuscules caractères, au bas d'une page : « En sa qualité de «membre de la Commission provinciale des monuments», M. Cooman vient d'être désigné pour faire partie de la commission interministérielle adjointe au haut commissaire pour le sud de la Flandre. Puisque, en cette qualité, il ne pourrait porter de jugement sur son propre travail, et que, d'autre part, la ville d'Ypres ne peut évidemment se passer de l'avis de la Commission des monuments, on dit M. Cooman a cédé son travail de reconstruction à un collègue ».

Nous apprécions fort le noble geste : il nous tarde d'apprendre le nom du veinard... »

YPROIS.

Tout ce qui concerne la reconstruction

d'Ypres est d'ailleurs enveloppé de mystères que les autorités locales ne semblent guère désireuses de dissiper. De temps en temps, quelque renseignement précis nous parvient... de l'étranger! C'est ainsi que le « Architect Journal », de Londres, nous apprend que la Church Army a décidé de commémorer par la construction d'un vaste temple les deux cent mille soldats anglais morts dans le secteur d'Ypres. L'architecture de l'édifice s'inspirerait du cloître de la cathédrale d'Ypres dont un magnifique fragment subsiste encore. Les plans en seraient confiés à un architecte anglais en collaboration avec l'architecte de la ville d'Ypres. Les autorités communales, nous dit notre confrère anglais, ont accueilli le projet avec sympathie et promis de donner le terrain nécessaire. Les initiateurs font dès à présent appel à la générosité du public anglais en vue de réunir la somme de 750,000 francs qu'ils estiment indispensable à la réalisation du projet.

POLITIQUE FONCIERE. — L'édilité de Ganshoren lez-Bruxelles vient de prendre une décision qui montre bien l'évolution des idées dans la question de la propriété du sol.

Alors que tant de communes n'hésitent guère à aliéner leurs biens fonciers, de connivence fort souvent avec quelques gros spéculateurs qui « travaillent » au détriment de la grande masse de la population, se réservant à eux seuls le bénéfice de leurs opérations, voici qu'une édilité a souci du bien général et ce, suivant une modalité des plus élégante.

Depuis le XVIII^e siècle, la commune de Ganshoren possédait des biens communaux, devenus prés et pâtures, d'une superficie d'environ 10 hectares. Ces biens, à travers heurs et malheurs, se réduisirent de moitié, mais en fin de compte sont encore bien communaux, c'est-à-dire collectifs.

Dévolus pendant la guerre au « Département Laiterie » du Comité National, c'est-à-dire affectés à la sauvegarde de la santé publique, ces pâtures, loin d'être définitivement aliénées, vont, dans l'idée de l'édilité de Ganshoren, devenir un Parc-Laiterie des écoles, avec plaine de jeux, terrains de sports et tous leurs compléments.

Où sont donc les communes qui possèdent encore leurs « communaux » et les emploient à des buts d'intérêt général? Rares sont-elles. Et combien ne faut-il pas appuyer sur l'exemple que nous signalons, afin d'ouvrir les yeux des édilités, là où l'irréparable n'est pas consommé.

Expositions

.....

L'EXPOSITION DE LA RECONSTRUCTION AU PALAIS D'EGMONT A BRUXELLES. — 15 septembre-1^{er} novembre 1919. — Nos confrères de la presse quotidienne ont annoncé comme il convenait l'ouverture de cette manifestation importante qui marquera une époque dans l'histoire de nos activités urbanistiques et architecturales.

La présence du Roi — du chef de notre pays sinistré — rehaussa très particulièrement la cérémonie dont on entoura l'ouverture de l'exposition et, par cela même, a contribué à faire s'ouvrir les yeux quelque peu étonnés de bien des invités qui prenaient en ce jour un premier contact avec les graves problèmes de la reconstruction et de l'urbanisme.

Nous ne redirons donc pas les détails de la visite inaugurale; nous réservons à nos lecteurs un numéro spécial de notre Revue, où nos collaborateurs étudieront en détail le contenu des stands et où ils diront de quoi est fait le problème qui se pose en chaque lieu sinistré.

Concours

CONCOURS POUR LE GENRE ARCHITECTURAL A ADOPTER POUR LA RECONSTRUCTION DE DINANT. — Les résultats du concours ne sont pas brillants. Onze concurrents y ont pris part et deux projets seulement témoignent de réelles qualités. Ce sont les envois de MM. Arthur Vandewalle, à Bruxelles, à qui le jury a décerné une prime de 2,000 francs pour les façades au quai de Meuse, une prime de 2,000 fr. pour celles de la place Saint-Nicolas et une troisième prime de 500 francs pour l'ensemble de la place Patenier.

Aux projets très artistement présentés de M. Balthazar, de Dinant, — membre d'un ordre religieux, paraît-il, — échoient une prime de 1,250 francs pour le quai de Meuse et 1,000 francs pour le quai Notre-Dame.

Le projet de M. Ed. Martens, à Bruxelles, obtient une prime de 500 francs et celui de M. F. Dony, d'Yvoir, une prime de 150 fr.

Le programme avertissait que les projets ne seraient pas réalisés, qu'ils serviraient plutôt de guide aux architectes chargés par les particuliers de l'élaboration des plans de leurs maisons. La propriété artistique est ainsi mise à une épreuve qui ne plaît guère aux architectes et la participation à un concours organisé dans ces conditions en a été forcément réduite.

Le concours avait pour but de permettre à l'administration communale de Dinant d'adopter un genre architectural.

La plupart des projets — les meilleurs en tous cas — ont préconisé l'art mosan avec l'emploi des matériaux frustes, pittoresque et coloris de la contrée.

Un des concurrents prétendait nous doter d'une architecture prussienne, bien que sa devise formulât cette profession de foi assez inattendue : « Plus rien d'allemand ! » et un autre proposait de rebâtir Dinant en italo-anglo-normand avec des façades blanches, uniformément blanches, et des effets symétriques de lucarnes et à clochetons.

Dans un long rapport, l'auteur prend le parti de son projet : « Dinant a été détruit,

dit-il, il faut le reconstruire suivant des modes nouveaux, reflétant le caractère de notre époque », etc... Je l'aurais parié ! Et le caractère de cette époque est le genre italo-anglo-normand ! L'architecture de la Société des Nations. C'est inouï comme on fait parfois bon marché des préférences au public ! Car il n'est pas un seul Dinantais qui ne désire retrouver le visage aimé de son cher Dinant et il en est de Dinant comme de Visé, comme de toutes les villes détruites. Le goût du public a besoin de guides, c'est entendu, mais ce public est très capable de porter un jugement sain sur ses guides, et Raymond Duncan continue à se promener seul en « peplum » au milieu de l'indulgence des Parisiens.

R. M.

CONCOURS DE MOBILIER. — Nous avons parlé longuement, ici même, du concours de mobilier à bon marché qui a été organisé par l'Union des Villes et Communes belges. Les prix n'ont pas été décernés. Des primes ont été accordées à MM. Albert Callewaert, Richard Acke et Philibert De Celle.

Les lauréats du CONCOURS DE MOBILIER POUR ECOLE MENAGERE, organisé par la Commission pour l'Embellissement de la vie rurale, sont : MM. A. Callewaert et V. Acke (1^{er} prix ex-œquo) R. Acke (2^e prix, Ladrière (3^e prix).

Un nouveau CONCOURS DU « DAILY MAIL ». — L'on sait que le grand journal anglais organise, quasi annuellement, un concours d'architecture domestique. Cette fois, le concours a pour objet le dessin de « Ideal Labour Saving Homes », c'est-à-dire d'habitations où le travail domestique est facilité à l'extrême. Problème actuel s'il en est en ce temps de crise des domestiques !

Des primes de 7,500, 2,500 et 1,250 fr. sont offertes aux vainqueurs dont les plans seront réalisés à une Exposition de l'habitation modèle qui aura lieu à l'Olympia de Londres en février 1920.

Échos et Nouvelles

....

L'EXODE DE NOS OUVRIERS DU BATIMENT prend des proportions inquiétantes. On estime qu'à ce jour 15,000 d'entre eux sont déjà partis pour la France, chiffre énorme si l'on se rappelle que l'émigration saisonnière n'affectait guère, autrefois, cette industrie. Il importe que l'on prenne sans retard des mesures énergiques si l'on ne veut voir la reconstruction de nos régions dévastées fâcheusement entravée. D'aucuns réclament l'intervention des organes inter-alliés. Une mesure plus efficace serait d'entreprendre immédiatement, sur une vaste échelle, la construction d'habitations ouvrières, comme cela se fait déjà en Hollande et en Angleterre. Rien ne sert d'attendre, car tout fait prévoir qu'en 1920 le prix de la construction sera plus élevé qu'à présent.

L'INDUSTRIE DU BATIMENT connaîtra une ère de prospérité peu commune. Dans plusieurs branches déjà, la demande est considérable. L'«Economie Financière» dit à ce sujet que nos briquetiers belges ont à fournir non seulement à la Belgique, mais surtout à la France. Peu après l'armistice, des intermédiaires hollandais achetaient ici tout ce qu'ils pouvaient trouver en fait de briques, pour les revendre en France, naturellement avec un beau bénéfice. Actuellement, la France a fait directement des propositions à nos industriels. C'est ainsi qu'une seule fédération de briquetiers de la Campine a une offre de fournir pendant trois ans 100 millions de briques par an, et cela à de fort beaux prix. Malheureusement, cette demande dépasse de beaucoup la production.

On cote actuellement : Briques du pays, 40 fr. le mille, 50 à 55 dans l'agglomération bruxelloise. Pierres de bâtiment, 500 fr. le mètre cube, prix de base. Bordures en petit granit « type Bruxelles », fr. 12.50 le mètre courant. Bois de mines, fr. 82.50 le mètre cube. Bois de construction de Suède ou Finlande, 275 à 300 fr. le mètre cube. Ciment portland artificiel, 120, 130 et 140 fr. pour

les trois qualités. Ciment de laitier, 65 fr. Chaux hydraulique pour constructions, 60 fr. Chaux grasses pour plafonneurs, 55 fr. pris sur wagon départ. Tuiles rouges, 375 fr. le mille rendu sur wagon. Tuiles vernies, 450 fr. le mille. Tuiles rouges de Courtrai à simple emboîtement, 300 fr. le mille. Plâtre, 22 fr. les 100 kil. rendus. Ardoises du Luxembourg « type flamand » à 150 fr. le mille rendu. Ardoises de Fumay, 180 fr. Pavés fournis à pied d'œuvre, 450 à 700 fr. le mille, rendu suivant provenance et dimension.

L'HABITAT POPULAIRE EN FRANCE.

— Le gouvernement français a déposé un projet de loi autorisant le ministre des Finances à mettre à la disposition des sociétés et associations dont l'objet est de bâtir des habitations à bon marché, une somme de 500 millions. Cet argent leur sera avancé au taux minime de 2 p. c.

Expositions

....

UNE EXPOSITION INTERNATIONALE d'art décoratif moderne aura lieu à Paris en 1922. Le ministère de l'Instruction publique ayant négligé de reprendre le projet qui en avait été formé avant la guerre, c'est son collègue du Commerce qui a pris l'initiative d'une manifestation de haute importance pour l'art industriel français et celui des nations alliées.

LE SALON D'AUTOMNE. — Malgré l'opposition de quelques réactionnaires, l'Administration des beaux-arts a concédé pour cette année-ci à la Société du Salon d'automne une partie du Grand-Palais. Le Salon, qui aura lieu du 1^{er} novembre au 10 décembre, promet d'être un acheminement à l'Exposition internationale dont nous avons parlé ailleurs. L'art appliqué sera, dit-on, brillamment représenté.

Les Livres

L'AMENAGEMENT DES VILLES, par le chevalier Oscar Schellekens, sénateur. Gand, chez Siffer, 1919, 234 pages.

Ce volumineux ouvrage, dû à la plume d'un des membres les plus influents de la Commission royale des Monuments et des Sites, reflète bien les idées régnant dans les milieux officiels. Le livre n'est, d'ailleurs, pas sans mérite. Une première partie traite de l'aménagement des villes en général. Une deuxième partie s'applique au problème de Termonde et s'occupe successivement des terrains des fortifications, de l'Escaut et de Dendre, des inondations.

Vu l'importance de ce livre, nous avons demandé à un de nos collaborateurs de lui consacrer une étude critique que nous comptons publier prochainement.

HEROPBOUW VAN DE SCHOENMARKT, door Alf. Franken et H. Delvaux. Geillustreerd. Antwerpen, 1919. Uitgave van « De Sikkel ». Prix : 2 francs.

Nos lecteurs connaissent, par les reproductions que nous en avons données, les remarquables projets de MM. Franken et Delvaux pour la reconstruction du Marché aux Souliers, à Anvers. Ils trouveront dans cette brochure, abondamment illustrée, une description complète du projet.

YPRES. — Jean De Ligne. Essai sur sa formation et sa reconstruction. Payot et Cie. Paris 1918. 2 francs. — Petit volume de très grand intérêt. Le problème d'Ypres, au sujet duquel on a dit si peu de choses sensées, s'y trouve très exactement exposé. L'auteur fait montre d'un esprit très objectif en même temps que de solides connaissances urbanistiques. Nous espérons pouvoir consacrer à ce petit volume une étude étendue.

La Bibliothèque de la renaissance des cités, 23, rue Louis-le-Grand, vient de publier en anglais les conférences de Town Planning qui ont eu lieu à la Société française des Urbanistes.

Les Revues

BELGIQUE

Comme nos lecteurs le savent, le MOUVEMENT COMMUNAL s'applique, sous l'éminente direction de M. le sénateur Vinck, de guider les administrations publiques pour tout ce qui concerne la construction et l'administration des villes.

Le numéro double de juillet reproduit in-extenso les discours prononcés par MM. Beco, Gheude et Vinck à l'assemblée générale de l'Union des Villes Belges et de sa Commission de la Reconstruction qui s'est tenue le 6 juillet dernier.

Parmi les autres contributions, signalons celle où M. Otlet trace, avec son ampleur de vue habituelle, le programme d'action que les problèmes nouveaux imposent à l'Union Internationale des Villes.

A cinq années d'intervalle, — mois pour mois — « De Bouwgids », d'Anvers, reprend sa publication. L'on a plaisir à retrouver sous sa vieille couverture et dans la forme typographique ancienne cette sympathique revue d'architecture, que sa fidélité au passé n'empêche pas d'être vaillamment combattive. Ce mémoire parle de l'Art populaire, du Centenaire de Ruskin, d'Art public, etc. Des notices biographiques rendent un hommage ému à deux disparus : à Van Hoecke-Dessels, dont les lecteurs du « Bouwgids », de « Tekhné » et d'« Art technique » ont souvent pu apprécier l'idéal esthétique. C'était un artiste doué en même temps qu'un esprit généreux qui ne sut jamais s'adapter à l'horizon borné de nos foules béotiennes.

Alexis Van Mechelen, architecte de la ville d'Anvers, est l'auteur de l'Opéra Flamand de cette ville. Ces collègues conserveront le souvenir de sa science étendue et de sa proverbiale bonté.

Les revues d'art et de littérature parlent trop rarement de nos architectes et de leurs œuvres. Aussi est-ce une agréable surprise que de trouver en première page de la revue « Le Thyrsé » (numéro d'août) un hommage mérité au maître Victor Horta.

Charles Conrardy qui le lui adresse termine son article par quelques phrases du discours qu'Horta prononça en 1913 et où, parlant de l'école routinière, il dit : « ... et j'en briserai les fenêtres aussi pour que le bruit des leçons se mêle au bruissement de la nature, pour que l'air du dehors s'y mêle à l'air du dedans et qu'il n'y ait plus enfin qu'une seule atmosphère pour régénérer le sang des hommes ». Il est réconfortant de lire de telles pensées, dont la belle énergie nous permet encore d'espérer que les projets du maître deviendraient une prochaine réalité.

BIBLIOGRAPHIE

L'ART LIBRE

La revue « L'Art Libre » (avenue de la Cascade, 31, Bruxelles), professe des idées fort avancées en matière politique et sociale. Il serait déplacé d'émettre ici, à ce sujet, une appréciation. Mais nous ne pouvons manquer d'applaudir aux tendances artistiques de cet organe. Il se révèle un appréciateur aussi clairvoyant qu'enthousiaste des manifestations les plus intéressantes de l'art moderniste. Relevons dans son numéro du 1^{er} août une intéressante analyse d'un petit volume que notre illustre compatriote, Henry Van de Velde, vient de publier à Berne : « Die drei Sünden wider die Schönheit » (La triple offense à la Beauté) n'est ni un traité d'architecture, ni un essai sur l'art décoratif. « Ce sont — nous dit M. Jacques Olivier — des notes qui cherchent à déterminer les grandes directions qu'ont suivies, depuis quarante ans, les principaux réformateurs — les apôtres de l'art rénové ». M. Van de Velde synthétise chacune des trois tendances de la renaissance sous le nom d'un maître, d'un réformateur, d'un apôtre. Et il montre la conception et l'œuvre de Ruskin, de William Morris et de lui-même. M. Jacques Olivier résume comme suit cette triple analyse :

« Ruskin et, après lui, Morris, cherchèrent, en effet, à ramener l'attention de leurs contemporains sur la perfection des arts anciens, qu'ils imitèrent, en réaction contre l'industrialisation des produits d'art et de machinisme souverain. Van de Velde voulut créer un art nouveau, dégagé de toute imitation, et, si possible, de toute influence. Il remit la raison en honneur dans la genèse de l'œuvre d'art, tandis que ses prédécesseurs anglais n'avaient basé leurs tentatives que sur le sentiment. Et comme ces trois offenses qu'il dénonce dans son petit livre, la plus importante, esthétiquement (car celle à la dignité de l'ouvrier les dépasse toutes au point de vue humain et social) est l'illogisme, la plus féconde des trois réactions qu'elles suscitèrent, est, sans contredit, celle de cet admirable artiste.

Dans le numéro suivant de cette même revue, M. Jacques Olivier nous parle des « Trois conférences sur le nouvel art

plastique » (Drie voordrachten over de nieuwe beeldende kunst), du peintre hollandais « Theo van Doesburg ». C'est la troisième de ces conférences — celle qui traite du « Style de l'avenir » — qui intéressera le plus les architectes et les urbanistes. Les hantises d'« unité », de solidité architecturale, sont, d'après M. van Doesburg, les prodromes de l'évolution nouvelle. L'auteur s'attarde « à rechercher les causes de l'insuffisance architecturale de l'Europe intellectuelle. Le manque d'esprit, d'imagination, de vigueur dont souffrent les bâtisseurs modernes, conduit l'architecture à dépendre, ou bien des formules du passé, ou bien des fausses conceptions de certains mercantis dont les efforts sont incohérents et les volontés ahuries ».

Et c'est ici que la hantise d'« unité » trouve la meilleure application. « Cette volonté d'unité amènera certainement les artistes à simplifier leurs œuvres, à les alléger d'une infinité de détails, qui distingueront, sous l'épithète « archaïque » les mouvements de la première période de cette rénovation et à l'affirmer sur des bases moins fantaisistes. Cet art, à première vue, peut — doit — paraître extraordinaire à ceux que le résultat acquis par les ancêtres satisfait pleinement. Il marque en fait un pas en avant dans l'évolution de l'art fiévreux où fatalement nous nous débattons à cette époque de transition ».

« ART ET DECORATION » était depuis plus de vingt-cinq ans la principale revue française consacrée à l'art décoratif moderne. Les précurseurs, parmi lesquels il faut citer Grasset et Mague, y avaient eu la plus heureuse influence en répandant la saine doctrine et en faisant connaître les belles techniques. Interrompue au début de la guerre, cette publication vient de paraître à la Librairie centrale des beaux-arts. Relevons dans le numéro de mai-juin, une étude de J. Greber, sur les cités-jardins et villes ouvrières en Amérique; dans le numéro de juillet-août, une étude de Marcel Magne, sur l'Architecture et les matériaux nouveaux. Prix de la livraison : fr. 4.50.

Le Concours de « La Cité »,

Dessins et relevés photographiques

En parcourant la Flandre, un de nos collaborateurs a été peiné de voir que la plupart des petits monuments votifs qui jalonnaient autrefois les routes de ce pays si profondément mystique avaient disparu ou étaient en ruines. La piété des gens du pays les relèvera peut-être. Mais quelles horreurs substituera-t-on, de la sorte, à ces monuments, très modestes sans doute, mais d'une poésie si intense? Ce sera une perte sensible pour le folklore et l'art régional.

Notre collaborateur voudrait fixer le souvenir de ces petites constructions et attirer l'attention des foules distraites par des œuvres plus vastes sur leur harmonie et leur mérite architectural.

Il nous demande de le documenter en faisant appel à tous ceux qui posséderaient des photographies ou pourraient faire des relevés de petites chapelles encore existantes et qui présentent un réel intérêt artistique. Nous avons cru ne pouvoir mieux faire que d'ouvrir dans ce but un concours entre nos lecteurs.

CONDITIONS GENERALES

1. Le concours est accessible à tous les lecteurs de « La Cité ». Il comporte deux catégories.
2. Les envois seront anonymes. Ils porteront une devise ou marque distinctive reproduite sur une enveloppe cachetée, jointe à l'envoi et renfermant :
 - a) Les noms et adresse du concurrent;
 - b) Deux bons de concours à détacher de la Revue « La Cité ».
3. Les envois seront adressés à l'Administration de la Revue « La Cité », 10, place Loix, Saint-Gilles (Bruxelles).
4. Les documents non primés pourront être retirés au bureau du journal aux jours et heures qui seront indiqués dans « La Cité ». Ils seront renvoyés à ceux qui en feront la demande par écrit — en indiquant leur adresse et en joignant la somme nécessaire à l'envoi — dans le mois suivant la publication des résultats du concours. Passé ce délai, l'Administration de la Revue décline toute responsabilité au sujet des documents envoyés.
5. Par le fait de la remise de son projet, tout concurrent déclare :

- a) Que le projet constitue une œuvre originale dont il est l'auteur;
 - b) Qu'il se soumet à toutes les conditions du programme et aux décisions du jury.
6. Le jury se réserve le droit de ne pas accorder les primes ou de modifier leur importance, si les conditions du concours n'avaient pas été observées, ou s'il estimait que les envois ne présentent pas un intérêt suffisant.
 7. Les projets primés deviennent la propriété pleine et entière du propriétaire de « La Cité ».
 8. Il sera répondu dans « La Cité » à toute demande d'explication, au sujet du présent concours.

CONDITIONS SPECIALES

1. Les envois devront être remis avant le 15 décembre 1919.
2. Les primes à décerner sont d'un import de 300 francs :

Soit pour la catégorie A (photographies) :

et pour la catégorie B (dessins) :

 - Une première prime de 75 francs;
 - Une deuxième prime de 50 francs,
 - Une troisième prime de 25 francs.
3. Le jury chargé du classement sera composé de MM. F. Bodson, R. Moenaert, L. van der Swaelmen, Raph. Verwilghen.
4. L'Administration de « La Cité » se réserve le droit d'acquérir la propriété de tout envoi, non primé, moyennant une indemnité de 15 francs.

PROGRAMME

Les documents demandés doivent figurer un monument votif tel que petite chapelle, calvaire, croix, etc., situé ou ayant existé en Belgique et présentant un intérêt artistique. Une note adjointe devra indiquer l'emplacement précis du petit monument figuré.

Catégorie A. — Photographie. — L'épreuve envoyée doit être obtenue par contact direct. Elle sera envoyée, à plat, non montée ou collée sur un carton ne dépassant pas de plus de 3 centimètres les bords de la photographie.

Catégorie B. — Relevé graphique. — Ce relevé pourra consister en dessin perspectif ou géométral ou en tout autre document graphique, au choix du concurrent.

Tous les dessins seront faits à l'encre de Chine, sans teintes plates ni lavées, et se prêter à la reproduction au trait.

Ces dessins ne pourront pas dépasser le format d'une feuille demi grand aigle. Ils ne pourront être ni encadrés, ni montés sur châssis.



MONOBLOC

176, Ch^{ée} de Boondael - Bruxelles

PAVILLONS EN BÉTON SEC

Sains - Incombustibles - Rapides - Economiques.

HOURDIS CREUX SANS COFFRAGES

pour toutes portées et toutes surcharges.

Constructions en bois et en acier

de tous genres

Maisons démontables

Jos. BOEL & Zonen
à Tamise

Adresse télégr. : BOELWERF Tamise

Téléphone Tamise 10

Bois - Scierie à vapeur



MAURICE WILFORD

TAMISE (Waes)



Débit sur commande

Construction de maisons démontables en bois

Livraison rapide

43. 7. 6.



Fabrique belge de **Carton bitumé 1^a**

POL MADOU

279, boul. de l'Industrie, GAND

Entreprises de Toitures-Terrasses

Références de premier ordre

